

COLLECTIF DE L'EAU DU GRAND AVIGNON

7, impasse des fleurs – 84000 AVIGNON

- Collectif de l'EAU - Usagers d'Avignon
- Association de l'EAU des Usagers du Grand Avignon Gardois
- Association des Usagers de l'EAU de Morières
- Association des Usagers de l'EAU de Caumont
- Association : « Gérons l'EAU Autrement à Vedène »

- Association pour l'Information & la Défense des Usagers de l'EAU d'Entraigues-sur-la-Sorgue
- Association des Usagers de l'EAU du Pontet
- Collectif Citoyen d'Usagers Vigilants de Velleron

CONFERENCE de PRESSE du 21-12-2020

Le cadeau de Noël du collectif de l'eau à la collectivité Grand Avignon : 1,5 million€

En décembre 2015, par avenant n°16 au contrat eau Avignon- Société Avignonnaise des Eaux/Veolia, la collectivité du Grand Avignon décidait **le RACHAT DES COMPTEURS D'EAU A VEOLIA** pour la somme de 1,5 million€ en fin de contrat en 2018.

Alors commence pour le collectif le long parcours de 5 ans pour dénoncer cette décision.

Le 14 décembre 2020, ENFIN, ! la gouvernance du G .Avignon **décide de refuser le paiement de 1,5 million€** réclamé par Veolia : c'est la délibération 32 votée le 14 décembre par le conseil communautaire

Retour sur ce parcours du combattant de 5ans

1/ Les compteurs sont des biens de retour, ils appartiennent à la collectivité

Dès 2015, nous avons découvert le pot aux roses : dans cet avenant au contrat, on considère que les compteurs sont des « biens de reprise » appartenant à Veolia, alors que la jurisprudence les qualifie de « biens de retour » devant revenir gratuitement à la collectivité.

La différence n'est pas mince : elle se chiffre à 1,5 million€ de rachat par la collectivité à la fin 2018

2/ Grand branle-bas de combat :

On nous répond « vous n'avez rien compris », et tout le monde s'y met pour nous expliquer que cette somme est légitimement due à Veolia :

- **les services de l'agglomération et le vice président Trucco** affirment que les compteurs sont propriété du délégataire

- **le Préfet et le sous préfet Desmarests** se contorsionnent et inversent le contrôle de légalité, ils nous disent : « la qualification de biens de retour n'est pas acceptée par le Grand .Avignon »

- **le receveur et le directeur des finances publiques (DDFIP)** font semblant de ne rien savoir et ne rien voir

- **le président Roubaud** qualifie le collectif de caste et de secte, refuse de répondre

3/ deux documents attestent du tour de passe-passe

Ce sont les rapports annuels du délégataire : les RAD

l'étude des RAD (rapports des délégataires) 2012, 2013 et 2014 nous fait découvrir une « tricherie » de la part de Veolia qui s'approprie les compteurs en affirmant en 2014 qu'ils sont « **biens de reprise appartenant au délégataire** » alors qu'ils sont qualifiés depuis 26 ans et encore dans les RAD 2012 de « **biens de retour appartenant à la collectivité** », après un « blanc » dans le RAD en 2013.

Les habitants sont alertés par tracts :

- 1,5 million€ représente 30€ par foyer que l'utilisateur va payer dans sa facture
- 400 lettres (sous forme de contre-facture de 30€) arriveront à Veolia

Nous demandons en avril 2019 –par lettre de notre avocate– à tous les conseillers communautaires de saisir le procureur, au nom de l'art.40 du code de procédure pénale qui fait obligation à un élu de communiquer au procureur des faits délictueux.

Les 59 conseillers reçoivent une lettre explicative de l'avocate sur le faux en écriture de Veolia et sur le possible détournement de biens publics avec toutes les preuves .

Tous les conseillers communautaires sont informés : **7 élus déposent le dossier au procureur**

4/ le procureur ouvre une enquête préliminaire

Juste avant sa démission de président en avril 2019, Le président Roubaud perd son sang-froid, se met en rage au conseil du 08 04 2019, fustige les 2 élus qui lui demandent des explications, il écrit au bâtonnier pour obtenir une sanction contre notre avocate, menace le collectif de plainte en diffamation.

5/ La valse hésitation

Entre temps, malgré toutes nos preuves et interventions, le Grand Avignon n'a cessé de persister et M.Vacaris a fait voter en décembre 2018 la dépense de 1,5 million€.

Mais l'ouverture de l'enquête par le Procureur inquiète, alors devenu président, M.Vacaris tergiverse et affirme « je ne paye pas ... une telle somme », mais refuse d'annuler la délibération.

6/ Enfin une issue au conseil du 14 – 12 - 2020

Lors de nos rencontres de l'automne 2020 avec les nouveaux conseillers communautaires, nous parlons à chacun de ce dossier en leur demandant d'intervenir.

Veolia fait parler d'elle avec son OPA sur Suez, ambiance !

Des élus interpellent le président Guin en demandant l'inventaire des biens concédés à SUEZ dans le nouveau contrat et le bilan financier de 33 ans de gestion Veolia

Le 14 décembre . 2020, le conseil communautaire vote ENFIN la délibération 32 : bilan financier de fin de contrat, **le rachat du parc compteur est annulé, la somme de 1,5 million€ ne sera pas payée** ; cette délibération annule de fait celle du 20 décembre 2018 sur l'autorisation de dépense. Le vice président délégué déclare le 14 12 2020 que les compteurs appartiennent bien à la Collectivité

Nous sommes assez fiers de ce résultat qui ramène 1,5 million€ dans le budget eau de l'agglo